

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

CANTON DE MOURMELON VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREPAIL
SEANCE DU 17 février 2022

Date de convocation : le 10 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10+1

Par suite d'une convocation en date du 10 février 2022, les membres composant le Conseil Municipal de Trepail se sont réunis en mairie à 20h00 le 17 février deux mil vingt deux sous la présidence de Monsieur Denis BOUDVILLE, Maire.

Présents: Messieurs Denis BOUDVILLE ; Arnaud BEAUFORT ; Cyril BEAUFORT ; Hubert CARRE ; Guillaume ELIE ; Brice BEAUFORT ; Éric LAFFARGUE ; Alain GUILLAUME. Mesdames ; Sylvie GERARD MAIZIERES ; Pascale REDON.

Absent : Ghislain OLIVIER pouvoir à Denis BOUDVILLE

Secrétaire de Séance : Guillaume ELIE

Point de situation

Arnaud BEAUFORT mentionne la présence de trous devant son bâtiment, il informe le conseil que lors du conseil communautaire du 28 janvier dernier, auquel il a assisté la société Veolia s'est vue confier le marché sur l'eau et l'assainissement.

Cyril BEAUFORT mentionne au conseil que plusieurs personnes de la société Veolia se sont rendues à la station de pompage de Trépail mais aucun élu n'a été informé de cette visite. Il mentionne que des travaux vont devoir être fait au niveau du lavoir suite à la dernière coulée de boue et qu'il va falloir réfléchir à comment aménager le ruisseau, il faudrait refaire le bardage.

Guillaume ELIE informe le conseil de la tenue d'une réunion sur les pompiers mais il n'a pas plus d'informations sur l'avenir des pompiers de Trépail.

Hubert CARRE mentionne au conseil que la DDT a un peu trop rasée les abords de la départementale. Sylvie GERARD MAIZIERES informe le conseil du bon avancement de la charte du Parc.

Elle informe le conseil du passage du tour de France féminin par Trépail.

En outre, elle demande s'il est prévu de refaire l'enduit au niveau de l'entrée du foyer rural, Monsieur le Maire lui répond que le devis est signé.

Eric LAFFARGUE mentionne au conseil l'état de la route entre Trépail et Vaudemange, problème de glissade en raison de l'importance de la boue.

Pascale REDON informe le conseil des devis qu'elle a reçu concernant l'aménagement de la place de la République. Elle en présente trois au conseil, celui d'ARTopia s'élevant à 65000 euros, celui de GLM s'élevant à 31 000 euros et enfin celui de la société COMIN s'élevant à 19000 euros.

A priori c'est celui de GLM qui sera retenu par le conseil.

Alain GUILLAUME informe le conseil de la nécessité de refaire la rigolle au niveau des tuyaux des nennes, il demande s'il serait possible de nettoyer un peu la place de la gare.

En outre, il demande à Monsieur le maire si l'entretien des chemins est prévu au budget. Monsieur le Maire lui répond que oui.

Il informe le conseil de la réalisation prochaine d'un remembrement qui ne concernera que deux chemins pour la commune

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Brice BEAUFORT présente au conseil la réfection des vestiaires de foot, il ne reste plus que les travaux de peinture.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une demande de subvention de la part de l'association Longue Vie de Champagne, il propose au conseil de verser la somme de 300 €, le conseil accepte, la somme sera inscrite au budget.

Monsieur le Maire fait passer le point du budget à l'ensemble du conseil.

Monsieur le Maire informe le conseil de la date d'inauguration du sentier de l'Escapade est fixée au 1^{ER} mai de 10 h00 à 12h00, un nettoyage du sentier devra être réalisé.

Monsieur le Maire fait tourner la pochette des vœux transmis à l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une réunion qu'il a eu au sujet du tableau vert de la commune, à priori seul le chemin d'Isse devrait en sortir.

Monsieur le Maire informe le conseil d'une reprise partielle des travaux rue de Vaudemange.

Au niveau des travaux de dessouchage des souches d'arbres au sein du lotissement, le travail a été très bien réalisé par la société Solotra.

Monsieur le Maire demande à Madame Sylvie Gérard-Maizières de parler des résidences d'architecte, les appels à projets vont être lancés, et une réunion publique devrait se tenir vers le 10 mai.

En ce qui concerne la toiture de l'abri de bus, Monsieur le Maire a fait plusieurs demandes de devis, il doit retravailler le sujet.

Monsieur le Maire informe le conseil que la DDT devrait procéder à la réfection de la voirie entre Trépail et Ambonnay.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire installer un distributeur de pizzas, cela ne coûterait rien à la commune, il faut juste déterminer son emplacement

Au sujet de Dépôt de pain, après une année blanche, Monsieur le Maire envisage de faire payer l'électricité et l'eau au boulanger, le conseil est d'accord.

Enfin Monsieur le Maire soumet au conseil la délibération 2022-01 portant sur l'acquisition par voie d'expropriation d'un bien abandonné, le conseil entérine cette délibération.

TOUR DE TABLE

Alain GUILLAUME : RAS

Pascale REDON : informe le conseil de la tenue d'une séance de sophrologie le vendredi 25 mars après-midi au foyer rural

Eric LAFFARGUE : demande où en est la mise en place de l'application d'informations pour la commune

Sylvie GERARD-MAIZIERES : RAS

Brice BEAUFORT : RAS

Hubert CARRE : RAS

Guillaume ELIE demande s'il serait possible de faire quelque chose pour les poubelles qui restent trop longtemps dehors

Cyril BEAUFORT : RAS
Arnaud BEAUFORT : RAS

La séance est clôturée à 22H00

Annexe : les délibérations

DELIBERATION 2022-01 : ACQUISITION D'UN BIEN ABANDONNE PAR VOIE EXPROPRIATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2243-1 et suivants,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu le rapport établi le 29 mars 2018 par Monsieur Bruno FRANCOISE, expert Judiciaire près de la cour d'appel de Reims,

Vu le procès verbal provisoire d'état d'abandon du bien à savoir une maison, établi le 27 octobre 2020 dont la publicité a été effectuée en conformité avec le code,

Vu la notification effectuée le 15 décembre 2020 Monsieur Christophe FONTAINE,

Vu l'estimation en attente du service des domaines,

Considérant que les procès provisoires et définitifs du 27 octobre 2020 et du 03 mai 2021 relatifs au bien n'ont fait l'objet d'aucune réaction du propriétaire,

Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation dans l'intérêt général de la commune de ses habitants,

Considérant que la commune envisage d'acquérir ce bien vu son état de délabrement pour le détruire afin d'éviter tout risque d'incident.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

- De déclarer le bien savoir une maison située au 7 impasse jean Lefèvre à Trepail et d'une dépendance située rue de l'Eglise, référencée au cadastre section AB numéro 347 et 361, en état d'abandon manifeste
- D'oe destiner cet immeuble abandonné à la destruction afin d'éviter tout risque d'incident,
- D'engager la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique dudit immeuble conformément à l'article L2243.-4 du code général des collectivités territoriales et au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cette procédure et notamment l'acquisition à la suite de l'estimation réalisée par le service France-Domaine